



Dictionnaire des théâtres du monde

Onda [Office national de diffusion artistique]

Un soutien à la prise de risque dans la diffusion de spectacles innovants en France

L'Office national de la diffusion artistique (Onda) est une association loi 1901 créée en 1975 et subventionnée essentiellement par le ministère de la Culture. Son objectif directeur est de faciliter la circulation en France de spectacles ayant une esthétique jugée innovante, qui ont été créés en France ou à l'international.

Philippe Tiry, nommé à la tête de la Maison de la Culture d'Amiens lors de sa création en 1965, a été le premier directeur de l'Onda de 1975 à 1995. Fabien Janelle lui a succédé de 1995 à 2014, puis Pascale Henrot de 2014 à 2020, Cécile Le Vaguerèse-Marie en 2021 et Marie-Pia Bureau depuis 2022.

Repérage et rencontres

Un travail de repérage dans les secteurs du théâtre, de la danse, de la musique, des arts de la piste et de la marionnette, complémentaire de celui des Directions régionales des affaires culturelles, est mené par les conseillers et conseillères pour assister à environ 1600 représentations par an en France et à l'étranger, organiser de nombreux rendez-vous avec des compagnies pour dialoguer sur leur positionnement esthétique et leur stratégie de développement, avec des directions d'établissements culturels pour échanger sur leur projet de saison tout en attirant leur attention sur des spectacles en résonance avec leur ligne artistique. Le repérage international est plus tourné vers les équipes artistiques peu connues de l'Europe de l'Est et du Sud global. Avec un soutien du ministère chargé des Outre-mer, l'Onda participe au renforcement des capacités d'accueil des lieux de spectacles des territoires ultramarins et de la présence des équipes artistiques ultramarines dans les réseaux de diffusion.

Des rencontres interrégionales entre des responsables de la programmation sont organisées à une échelle pluridisciplinaire ou thématique sur un champ disciplinaire spécifique ou transversal comme l'enfance et la jeunesse ou l'international. Il s'agit d'échanger des informations, de stimuler des coopérations inter-organisationnelles pour la diffusion des spectacles innovants et une réflexion sur les évolutions des pratiques professionnelles dans le contexte actuel des transformations sociales, économiques et écologiques. Environ 1000 partenaires sont impliqués en France dans ce réseau d'échanges. L'initiative du Pow Wow offre une opportunité de rendez-vous au cours d'un dîner entre des jeunes artistes et des responsables de programmation.

Les comptes-rendus des rencontres professionnelles nourrissent la réflexion collective conduite avec les partenaires du réseau. Plusieurs études ont été menées sur les pratiques de production et de diffusion sous la direction de professionnel.le.s, à l'exception d'un universitaire en 2019, et publiées en ligne par l'Onda.

Les aides financières

Un budget d'environ 3 millions d'euros est dédié à des aides financières apportées à des structures de diffusion en France pour la programmation de spectacles sélectionnés par l'équipe de l'Onda pour leur prise de risque liée à leur "pas de côté esthétique".

La forme principale est la garantie au déficit avec la prise en charge d'une partie du déficit d'exploitation qui découle de la programmation d'un spectacle innovant n'ayant pas attiré un public suffisamment nombreux. La règle de calcul des aides a été récemment transformée avec la prise en charge d'un pourcentage du prix de cession pour les structures dont le budget est inférieur à 4 millions d'euros, qui est multiplié par le nombre de personnes en tournée jusqu'à un plafond de 60%

du prix de cession. L'aide est conditionnée à une coopération avec au moins deux structures du territoire pour une organisation concertée de la tournée du spectacle, voire quatre s'il s'agit de l'accueil d'une compagnie de la région d'implantation, sauf si la série de représentations tout public est assez longue.

Une aide au prix de cession avec un pourcentage plus élevé, et la prise en charge de la moitié des frais techniques, des frais de voyage, hébergement, restauration est accordée aux spectacles de grand format ou jouant sous grand chapiteau. L'aide est également bonifiée pour l'accueil d'une forme classée prioritaire, comme une musique de création ou la création de jeunes artistes ou un spectacle intégrant des artistes en situation de handicap, jusqu'à un plafond de 75% du prix de cession.

Les spectacles internationaux programmés en France peuvent bénéficier d'une prise en charge de la moitié des frais de tournée et d'un pourcentage du prix de cession. L'aide à la cession est bonifiée pour les spectacles qui ont été créés dans un territoire ultra-marin ou un pays de l'Europe de l'Est ou du Sud global.

Des aides sont également apportées pour financer les temps de rapports des artistes aux publics dans les résidences de diffusion, les projets de co-construction qui impliquent des artistes dans les structures de diffusion, les frais de co-programmation internationale, la production d'un objet numérique en lien avec un spectacle, la création d'un dispositif de traduction ou d'accessibilité pour les publics en situation de handicap. Des aides cofinancées concernent l'accueil prolongé des équipes chorégraphiques avec la SACD, et la reprise d'une oeuvre musicale contemporaine avec la SACEM et l'Institut Français

Des orientations aux prises avec les transformations contemporaines

Sous la nouvelle direction de Marie-Pia Bureau, une réflexion collective a été menée par l'équipe de l'Onda avec ses partenaires. Plusieurs orientations ont été proposées pour tenter de s'adapter aux transformations socio-écologiques contemporaines autour de trois axes prioritaires.

En lien avec la nécessité d'un ralentissement du rythme de la production et de la diffusion des spectacles par une présence plus longue des équipes artistiques sur les territoires, une conditionnalité des aides à la coopération entre des structures proches pour l'organisation de "tournée raisonnées" a été mise en place pour la plupart des soutiens. L'accès des aides a été élargi à des lieux non dédiés aux spectacles lorsqu'ils accueillent des représentations des spectacles soutenus par l'Onda.

L'innovation est encouragée avec l'hybridation des arts de la scène et de l'art numérique, ainsi que la création d'objets numériques qui peuvent étendre la visibilité des spectacles. L'expérimentation de rapports participatifs des artistes avec une partie de la population locale et l'allongement des temps de création pour les spectacles *in situ* sont également soutenus.

Enfin, un meilleur équilibre des visibilitées professionnelles est recherché dans un contexte de forte inégalité de valorisation du travail artistique. L'équipe de l'Onda a choisi de soutenir plus particulièrement la diffusion de la musique de création, des oeuvres créées dans des territoires français excentrés (Corse, DOM-TOM), les jeunes équipes artistiques peu connues, ainsi que les artistes en provenance de pays pauvres et en situation d'exil politique.

Rédacteur(s)

[D. Urrutiaguer](#)

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Jannelle (F.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-onda>